Copie d’acte de naissance

Où vous adresser ? Mairie du lieu de naissance.

Faire une demande par écrit en stipulant :

- Vos nom, prénoms, date de naissance et adresse ainsi que la copie d'une pièce d'identité.

N'oubliez pas de joindre à votre demande une enveloppe timbrée avec vos coordonnées postales.

Infos pratiques

Coût : gratuit